

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

[Français]

M. Ovide Laflamme (Montmorency): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent des privilèges et élections.

[Note de l'éditeur: le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE REFUS D'UN CONGÉ À ANN BOOTH— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion qui porte sur le cas de M^{lle} Ann Booth, dont j'ai parlé à la Chambre lundi et dont a parlé hier le député de Fundy-Royal (M. Fairweather). Il s'agit du cas d'une fonctionnaire qui voulait se présenter comme candidate pour un parti politique. Après lui avoir refusé sa demande de congé, on l'a suspendue de ses fonctions, et on prend maintenant des mesures pour la renvoyer de la Fonction publique.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député d'Algoma (M. Foster):

Que le refus de la Commission de la Fonction publique d'accorder à M^{lle} Anne Booth, avocate au service du CRTC, un congé pour poser sa candidature aux élections soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion est présentée à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement et il y faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Cela surprend toujours la présidence lorsqu'il semble y avoir unanimité. Parfois, je n'en crois pas mes oreilles; je redemanderai donc s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il semble y avoir consentement unanime et la motion est donc mise aux voix. Le député de Kenora-Rainy River propose, appuyé par le député d'Algoma:

Que le refus de la Commission de la Fonction publique d'accorder à M^{lle} Anne Booth, avocate au service du CRTC, un congé pour poser sa candidature aux élections soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Reid est adoptée.)

* * *

• (1410)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HALES—LE DÉCACHETAGE INAUTORISÉ D'ENVELOPPES

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je souleve la question de privilège. J'ai ici une lettre adressée au président du comité des comptes publics, Édifices du Parlement, Ottawa. Le maître de poste du bureau de poste de l'Édifice de l'Ouest me l'a remise ouverte hier. Il ignorait qui l'avait postée et ne possédait aucun autre détail. La lettre avait été ouverte et il l'a apportée à mon bureau. Le recto de l'enveloppe portait la mention «105S, Édifice de l'Ouest.»

[Français]

M. Laprise: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député qui a la parole. Le service d'interprétation ne semble pas fonctionner. Ce serait la raison pour laquelle le député d'Abitibi s'est levé pour soulever la question de privilège. Peut-être que la situation sera redevenue normale quand le député reprendra l'exposé de la question.

[Français]

Si l'honorable député veut continuer ses remarques, je crois que le service d'interprétation a été rétabli.

[Traduction]

M. Hales: Monsieur l'Orateur, je recommence. Je ne savais pas qu'on couperait les fils aussi vite.

Des voix: Oh, oh!

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'ai ici à la main une lettre adressée au président du comité des comptes publics, Édifices du Parlement, Ottawa, Ontario. Elle m'a été remise hier par le maître de poste du bureau des postes de l'Édifice de l'Ouest. La lettre avait été ouverte. Elle porte une bande de cellophane au haut. Rien n'explique pourquoi elle a été ouverte. Quelqu'un a écrit au recto de l'enveloppe, «105S, Édifice de l'Ouest». Aucune pièce ne porte ce numéro dans l'Édifice de l'Ouest, mais il existe une pièce 105S dans l'Édifice de l'Est.

M. Baldwin: C'est l'œuvre de la Gestapo.